10 c. le Numéro. HORS LA CHARITÉ PAS DE SALUT 15 Juillet 1868. — N° 11.

LE SPIRITISME A LYON

Les communications entre le monde spirite et le monde corporel sont dans la nature des choses, et ne constituent aucun fait surnaturel, c'est pourquoi on en trouve la trace chez tous les peuples et à toutes les époques; aujourd'hui elles sont générales et patentes pour tout le monde.

PARAIT DEUX FOIS PAR MOIS

Les Esprits annoncent que les temps marqués par la Providence pour une manifestation universelle sont arrivés, et qu'étant les ministres de Dieu et les agents de sa volonté, leur mission est d'instruire et d'éclairer les hommes en ouvrant une nouvelle ère pour la régénération de l'humanité.

EN VENTE CHEZ LES LIBRAIRES DE LYON. Le Dépôt du journal est chez M. ROUSSET, Cours Lafayette, 86.

L'excédant des frais sera versé à la caisse de la Société de Secours fraternels spirites.

Pour tout ce qui regarde la Rédaction écrire franco RUE TUPIN, 31, LYON.

Abonnements pour Lyon et les départements UN AN : 4 FR.

SOMMAIRE

AVIS.

En date du 3 juin 1868, M. le Sénateur Préfet du Rhône a autorisé la vente sur la voie publique, par les marchands de journaux stationnaires ou permissionnés, du journal le SPIRITISME A LYON.

Nous tenons à la disposition de nos lecteurs les numéros parus jusqu'à ce jour.

DOCTRINE

RÉINCARNATION.

Nous avons dit, dans notre dernier numéro, que les anciens avaient cru nécessaire d'avoir deux doctrines, l'une pour le peuple, dont les enseignements devaient suffire à le tenir dans la crainte, et l'autre, plus rassurante, mais qui était exclusivement réservée aux initiés. Cette doctrine des mystères enseignait de croire à la vie future.

CICÉRON.

Cicéron s'exprime ainsi dans le second livre des lois : « Par le secours des mystères, les hommes apprennent « non-seulement à vaincre et à vivre dans la paix, « mais encore à mourir dans l'espérance d'un avenir « meilleur. »

JAMBLIQUE.

Jamblique rapporte cette pensée comme comprise dans l'enseignement des mystères : « Les âmes s'élèvent « souvent à force de mérite, dans les sphères supérieures ; alors, franchissant les limites qui leur « étaient prescrites, elles perdent leur existence infinie, pour revêtir celle de la famille et de la nouvelle « société à laquelle elles ont été agrégées. » (*Des Mystères*, sect. II, cap. II.)

PLUTARQUE.

Plutarque, dans une occasion où il ne pouvait mentir, et où il devait parler avec son cœur, pour consoler sa femme, de la mort de leur fille commune, a écrit : « Le vulgaire s'imagine qu'après la mort il ne reste « plus rien de l'homme, qu'il n'y a pour lui ni biens, « ni maux; tu sais bien le contraire, ô mon épouse « chérie! Une tradition de famille (les ancêtres de Plutarque avaient tous été initiés, son père avait été « hiérophante) nous a transmis de générations en générations une doctrine différente. D'ailleurs, initiés « comme nous le sommes aux mystères sacrés de Bacchus, nous savons les grandes vérités. Oui! l'âme est « immortelle et un avenir lui est assuré. »

Les dogmes révélés par les mystères enseignaient, comme le spiritisme, que nul ne peut s'élever autrement que par les épreuves et la vertu ; que ces épreuves se rencontrent pendant les vies successives ou les réincarnations de l'âme dans de nouveaux corps; que le degré d'avancement de chaque âme, est relatif au travail accompli, et enfin que l'Esprit ne rétrograde pas.

Donc, il faut en conclure que l'homme qui commet de mauvaises actions abuse de son libre arbitre, et n'a pas pour cela le droit de se croire abandonné de Dieu ; il s'exposerait à retomber dans une ornière plus dangereuse que la première en redevenant plus vicieux ou plus ignorant de ce qui pourrait le conduire au bien.

Citons encore JAMBLIQUE.

Il a écrit ce passage remarquable : « La justice de Dieu, « dit-il, n'est point la justice des hommes. L'homme « définit la justice sur des rapports tirés de sa vie « actuelle et de son état présent; Dieu, la définit relativement à nos existences successives et à l'universalité de nos vies. Ainsi, les peines qui nous affligent « sont souvent les châtiments d'un péché dont l'âme « s'était rendue coupable dans une vie antérieure. « Quelquefois Dieu nous en cache la raison, mais nous « ne devons pas moins l'attribuer à sa justice. »

La doctrine de la réincarnation est donc une raison d'être, donnée à la résignation, qu'on nous a longtemps prêchée comme une vertu passive; ce dogme nous montre encore non-seulement le but de la patience, mais aussi le but et la raison d'être de l'épreuve.

TABLES TOURNANTES.

Le spiritisme n'enseigne rien d'inutile dans ses pratiques. Il n'enseigne rien non plus qui ne doive être le fait d'une expérience, ni qu'on ne doive pratiquer sans but.

Une séance de table paraîtra sans doute bien futile à certaines gens, même spirites. A tous, en général, je dirai : Essayez, et suivez pour cela nos conseils, qui ne vous seront donnés qu'en vue de vous aider, et non de vous imposer nos idées. Essayez donc de bonne foi et sans prévention, et vous constaterez les résultats, afin de pouvoir, un jour, initier d'autres personnes comme nous avons l'intention de vous initier vous-même. Aux spirites qui dédaignent la table, parce qu'ils possèdent des facultés qui leur permettent d'employer d'autres modes de communication, je rappellerai que tous les moyens sont bons, quand ils vous mènent au bien.

Persuadez-vous, lecteurs, que si Dieu permet la communication des Esprits, par les moyens les plus simples, c'est pour la mettre à la portée de toutes les croyances et de toutes les éducations.

Pour obtenir une communication quelconque entre les Esprits désincarnés et les hommes, il faut deux sortes d'actions : l'action intelligente, qui ne peut se manifester sans la seconde, l'action matérielle. Mais, ces actions ne sauraient être toutes matérielles de la part de l'incarné, pas plus qu'exclusivement spirituelles de la part de l'esprit qui se manifeste ; c'est-à-dire, qu'il faut que l'incarné concentre sa volonté d'obtenir un résultat, en même temps qu'il imposera les mains, et que de son côté l'Esprit qui a l'intention de répondre aux hommes, aide à la manipulation des fluides en même temps qu'il donne ses pensées.

L'homme qui demande la communication doit la désirer sincèrement et la rechercher de bonne foi. C'est à tort qu'on a pensé que les Esprits viennent à tous les appels motivés par le désir, ce désir fût-il matériel.

L'appel fait aux Esprits est une invitation. Lorsque vous faites une invitation à vos amis, vous recherchez ce qui pourra leur paraître convenable et leur agréer ; vous leur ouvrez votre cœur en même temps que votre maison, et ces amis sont heureux de répondre à votre appel. Si, au contraire, ils peuvent deviner que vous ne les attirez à vous que pour jouir en égoïste de leur présence et leur faire jouer un rôle qui vous paraisse agréable, mais qui n'ait d'utilité ni pour eux ni pour vous, plus leur caractère sera digne, moins ils accueilleront votre invitation.

Les Esprits dépouillés de la matière lisent dans votre pensée et voient vos intentions. Si elles sont malveillantes, ils s'abstiennent de venir; si elles sont ambitieuses, un Esprit supérieur ne saurait s'y prêter. Plus les Esprits appartiennent à un ordre élevé, plus ils sont disposés à nous apporter des enseignements, de la morale et des consolations ; mais aussi moins ils se prêtent à nous aider dans nos recherches matérielles et à satisfaire nos futiles désirs. S'ils viennent à nous, ce n'est que pour nous montrer le plus court chemin, pour arriver au bonheur vrai, dont on ne retrouve l'image que dans le témoignage d'une bonne conscience.

Mettez votre intelligence au-dessus du niveau de ce que vous avez déjà acquis, mais bornez vos études aux choses utiles. N'y mêlez aucune passion, aucune intention malveillante, aucun désir vain. Apprenez toujours en appliquant sans cesse ce que vous saurez. Aimez vos frères pour les instruire et leur être secourables ; et comme les idées homogènes sont des piles d'attraction, vous attirerez à vous des Esprits bienveillants, qui viendront vous aider à soulever le fardeau de la vie en vous apportant eux aussi, science et consolation. Priez Dieu, car rien n'existe, rien ne vit, rien n'agit sans lui, et c'est à tort qu'on a prétendu que les Spirites avaient à faire avec le diable. Ils prient Dieu avec ferveur. Et, Christ n'a-t-il pas dit : Quel est celui d'entre vous qui a entendu son fils lui demander du pain et ne lui en a pas donné? ou qui au lieu de poisson, qu'il vous aurait demandé, lui donnerait un serpent? Si donc vous êtes bons, vous qui êtes pécheurs, quelle doit être la bonté de notre Père qui est dans les cieux ? Les Spirites prient donc Dieu avec ferveur, et ne peuvent par

ce moyen communiquer qu'avec de bons Esprits. Ils ne donnent pas à leur prière une forme de convention, ils élèvent leur pensée vers Dieu, et l'implorent avec confiance. Ils ne font de prières, qu'autant qu'ils sentent en eux l'élan de l'inspiration, mais ils pensent leur prière avant de la dire, et nous le répétons : *La pensée est tout! la forme n'est rien!* Ils n'est pas non plus essentiel d'être dans un temple pour prier. N'a-t-il pas été dit : L'univers est le temple de Dieu, le monde est son image. Christ lui même n'a-t-il pas donné cet enseignement à ses apôtres : Lorsque vous voudrez vous recueillir, dit-il, entrez dans votre chambre, fermez-en la porte et priez.

Donc, la loi universelle, pour tous, est celle qui est imposée à chacun par sa conscience. Dieu est partout, à la portée de tous ; il répond à toutes les intelligences, et surtout aux cœurs sincères.

Qui que vous soyez, et à quelque secte que vous apparteniez, amis lecteurs, vous êtes les enfants d'un même père, les œuvres d'un même Dieu, et vous pouvez lui demander les mêmes choses. Si donc vous voulez essayer de communiquer avec les Esprits, voici la manière de vous y prendre :

Placez-vous, plus'eurs, autour d'une table (un guéridon par exemple), posez dessus vos mains à plat ; attendez ainsi sans déranger vos mains, ni vous distraire de vos intentions, que l'esprit se manifeste. A la première fois, si vous ne réussissez pas, il ne faut pas vous décourager, mais recommencer une autre fois. Lorsque vous réussirez, la table devra lever un de ses pieds ou deux, qui en retombant frappera un certain nombre de coups à l'aide desquels vous pourrez chercher à obtenir les réponses que vous attendez.

Quand la table aura frappé un coup, un des assistants prendra la parole pour demander quel est l'Esprit *qui se manifeste; pour se fixer sur les réponses, il conviendra avec l'Esprit que la table devra frapper un coup pour oui, deux coups pour non. L'interrogateur* pourra donc dire : L'Esprit qui se manifeste vient-il pour la première personne à ma droite (ou le nom de la personne), pour la seconde, etc., ainsi de suite jusqu'à ce que l'Esprit ait répondu oui. Alors ils sera demandé à l'Esprit s'il est parent, ami, l'âme d'un homme, celle d'un femme, jusqu'à ce qu'on ait pu le découvrir, sinon il lui sera demandé son nom. Pour cela on nommera successivement toutes les lettres de l'alphabet jusqu'à ce que la table ayant frappé au moment où on nomme une lettre, l'ait indiquée comme faisant partie de son nom. On recommencera pour obtenir la seconde, la troisième lettre et ainsi de suite.

Pour trouver le nom de Paul, par exemple, on réciterait l'alphabet jusqu'à ce qu'un coup de table vous ayant arrêté à *P*, on recommence l'alphabet au lieu de le finir; la table ayant frappé un coup à la lettre *a*, un assistant joint la lettre *a*, à la lettre *P* précédemment écrite; on recommence pour obtenir l'*u* et l'*l*. On peut par ce moyen obtenir des phrases entières, des conseils, des vers, etc.

Nous reviendrons sur ce sujet dans notre prochain numéro.

DE LA DÉFENSE D'ÉVOQUER LES MORTS.

Quelques membres de l'Église s'appuient sur la défense de Moïse pour proscrire les communications avec les Esprits ; mais si la loi doit être rigoureusement observée sur ce point, elle doit l'être également sur tous les autres; car, pourquoi serait-elle bonne en ce qui concerne les évocations et mauvaise en d'autres parties? Il faut être conséquent; si l'on reconnaît que sa loi n'est plus en harmonie avec nos mœurs, à notre époque, pour certaines choses, il n'y a pas de raison pour qu'il n'en soit pas ainsi de sa défense à l'égard des évocations. Il faut d'ailleurs se reporter aux motifs qui lui ont fait faire cette défense, motifs qui avaient alors leur raison d'être, mais qui n'existent assurément plus aujourd'hui.

Quant à la peine de mort, qui devait suivre l'infraction à cette défense, il faut considérer qu'il en était très-prodigue, et que dans sa législation draconienne, la sévérité du châtiment n'était pas toujours un indice de la gravité de la faute. Le peuple hébreu était turbulent, difficile à conduire, et ne pouvait être dompté que par la terreur ; Moïse, d'ailleurs, n'avait pas grand choix dans les moyen de répression ; il n'avait ni prisons, ni maisons de correction, et son peuple n'était pas de nature à subir la crainte de peines purement morales; il ne pouvait donc graduer sa pénalité comme on le fait de nos jours. Or, faudrait-il, par respect pour sa loi, maintenir la peine de mort, pour tous les cas ou il l'appliquait! Pourquoi, d'ailleurs, fait-on revivre avec tant d'insistance cet article, alors qu'on passe sous silence le commencement du chapitre, qui défend aux prêtres de posséder les biens de la terre et d'avoir part à aucun héritage, parce que le seigneur est lui même leur héritage! (*Deutéronome*, chap. XVIII).

Il y a deux parties distinctes dans la loi de Moïse : la loi de Dieu proprement dite, promulguée sur le mont Sinaï, et la loi civile ou disciplinaire, appropriée aux mœurs et au caractère du peuple ; l'une est invariable, l'autre se modifie selon les temps, et il ne peut venir à la pensée de personne que nous puissions être gouvernés par les mêmes moyens que les Hébreux dans le désert, pas plus que la législation du Moyen-Age pourrait s'appliquer à la France du XIX[e] siècle. Qui songerait, par exemple, a faire revivre aujourd'hui cet article de la loi mosaïque : « Si un bœuf heurte de sa corne un homme ou une femme, et que la personne en meure, le bœuf sera lapidé sans aucune rémission, et on ne mangera point de sa chair, et le maître du bœuf sera absous. » Or, que dit Dieu dans ses commandements ? « Tu n'auras point d'autre Dieu que moi ; tu ne prendras point le nom de Dieu en vain ; honore ton père et ta mère; tu ne tueras point ; tu ne commettras point d'adultère; tu ne déroberas point ; tu ne diras point de faux témoignage ; tu ne convoiteras pas le bien de ton prochain. » Voila une loi qui est de tous les temps et de tous les pays, et qui, par cela même, a un caractère divin ; mais il n'est pas question de la défense d'évoquer les morts : d'où il faut conclure que cette défense était une simple mesure disciplinaire et de circonstance.

Mais Jésus n'est-il pas venu modifier la loi mosaïque, et sa loi n'est-elle pas le code des chrétiens? N'a-t-il pas dit : « Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens, telle et telle chose, et moi je vous dis telle autre chose ? » Or, nulle part, dans l'Évangile, il n'est fait mention de la défense d'évoquer les morts ; c'est un point assez grave pour que le Christ ne l'ait pas omis dans ses instructions, alors qu'il a traité des questions d'un ordre bien plus secondaire ; ou bien faut-il penser, avec un ecclésiastique à qui on faisait cette objection, que « Jésus a oublié d'en parler ».

Le prétexte de la défense de Moïse n'étant pas admissible, on s'appuie sur ce que l'évocation est un manque de respect pour les morts, dont il ne faut pas troubler la cendre. Quand cette évocation est faite religieusement et avec recueillement, on ne voit pas ce qu'elle a d'irrespectueux ; mais il y a une réponse péremptoire à faire à cette objection, c'est que les Esprits viennent volontiers quand on les appelle, et même spontanément sans être appelés ; qu'ils témoignent leur satisfaction de se communiquer aux hommes, et se plaignent souvent de l'oubli où on les laisse parfois. S'ils étaient troublés dans leur quiétude, ou mécontents de notre appel, ils le diraient ou ne viendraient pas. S'ils viennent, c'est donc que cela leur convient, car nous ne sachions pas qu'il soit au pouvoir de qui que ce soit de contraindre des Esprits, êtres impalpables, à se déranger s'ils ne le veulent pas, puisqu'on ne peut les appréhender au corps.

On allègue une autre raison : les âmes, dit-on, sont dans l'enfer ou dans le paradis ; celles qui sont dans l'enfer n'en peuvent sortir ; celles qui sont dans le paradis sont tout entières à leur béatitude, et trop au-dessus des mortels pour s'occuper d'eux. Reste celles qui sont dans le purgatoire ; mais celles là sont souffrantes et ont à songer à leur salut avant tout ; donc, ni les unes ni les autres, ne pouvant venir, c'est le diable seul qui vient à leur place. Dans le premier cas, il serait assez rationnel de supposer que le diable, l'auteur et l'instigateur de la première révolte contre Dieu, en rébellion perpétuelle, qui n'éprouve ni regrets ni repentir de ce qu'il a fait, soit plus rigoureusement puni que les pauvres âmes qu'il entraîne au mal et qui souvent ne sont coupables que d'une faute temporaire dont elle sont d'amers regrets. Loin de là, c'est tout le contraire qui a lieu. Ces âmes malheureuses sont condamnées à des souffrances atroces, sans trêve ni merci, durant l'éternité, sans avoir un seul instant de soulagement, et pendant ce temps, le diable, auteur de tout ce mal, jouit de sa liberté, court le monde, recrute des victimes, prend toutes les formes, se donne toutes les joies, fait des espiègleries, s'amuse même à interrompre le cours des lois de Dieu, puisqu'il peut faire des miracles. En vérité, pour les âmes coupables, c'est à envier le sort du diable ; et Dieu le laisse faire sans rien dire, sans lui opposer aucun frein, sans permettre aux bons Esprits de venir au moins contrebalancer ses tentatives criminelles ! De bonne foi, cela est-il logique? et ceux qui professent une telle doctrine peuvent-ils jurer, la main sur la conscience, qu'ils se *mettraient* au feu pour soutenir que c'est la vérité ?

Le second cas soulève une difficulté tout aussi grande. Si les âmes qui sont dans la béatitude ne peuvent quitter leur séjour fortuné pour venir au secours des mortels, ce qui, soit dit en passant, serait un bonheur bien égoïste, pourquoi l'Église invoque-t-elle l'assistance des saints qui, eux, doivent jouir de la plus grande somme possible de béatitude? Pourquoi dit-elle aux fidèles de les invoquer dans les maladies, les afflictions, et pour se préserver des fléaux ? Pourquoi, selon elle, les saints, la Vierge elle-même, viennent-ils se montrer aux hommes et faire des miracles ? Ils quittent donc le ciel pour venir sur la terre? S'ils peuvent le quitter, pourquoi d'autres ne le feraient-ils pas ?

Tous les motifs allégués pour justifier la défense de communiquer avec les Esprits ne pouvant soutenir un examen sérieux, il faut qu'il y en ait un autre non avoué ; ce motif pourrait bien être la crainte que les Esprits trop clairvoyants, ne vinssent éclairer les hommes sur certains points, et leur faire connaître au juste ce qu'il en est de l'autre monde et des véritables conditions pour être heureux ou malheureux. C'est pourquoi, de même qu'on dit à un enfant : « Ne va pas là ; il y a un loup-garou ; » on dit aux hommes : « N'appelez pas les Esprits, c'est le diable ». Mais on aura beau faire ; si l'on interdit aux hommes d'appeler les Esprits, on n'empêchera pas les Esprits de venir vers les hommes, ôter la lampe de dessous le boisseau.

(*Revue spirite.*)

UNE MÈRE A L'ÉTAT D'ESPRIT.

Esclaves ! qui souffrez de l'oppression de vos frères, relevez la tête ; la liberté brille dans les cieux. Dieu veille sur vous, il vous envoie chaque jour des consolations pour vos souffrances et des lumières pour éclairer vos obscurités. Vous croyez que cette oppression fait de

nous des victimes, et vous vous aigrissez contre votre destinée; vous vous heurtez aux poutres invisibles qui vous barrent le passage, et vous maudissez la vie. Savez-vous bien dans quel but Dieu vous prive de la liberté? Savez-vous bien où vous conduisent vos épreuves? Et vous qui jugez toute chose, avez-vous observé ce que deviennent les oppresseurs quand ils rentrent dans l'espace? Savez-vous quelles récompenses infinies attendent les victimes quand elles s'élancent radieuses dans cet éther céleste que Dieu a donné comme patrie à ses créatures? Ecoutez donc le récit d'une de ces destinées que vous appelleriez fatale si elle était vôtre, et que nous appelons bénie, nous qui en avons vu le dénoûment. C'était une jeune femme! elle avait vingt-cinq ans lorsqu'elle a quitté la terre, son retour date de huit jours; elle a laissé dans sa pauvre demeure un mari, trois enfants, et Dieu l'a reprise alors qu'elle espérait vivre, alors qu'elle demandait à guérir. En mourant à la terre, son esprit voyait les trois orphelins qu'elle abandonnait; mais, le cœur rempli de résignation, elle disait: Mon Dieu, veillez sur eux. Elle voyait aussi, esprit dégagé de la matière, la pensée de son mari, et cette pensée disait: Il faut une femme à mon foyer, et sa pensée déjà cherchait qui remplacerait la mourante. Elle s'éteignit sur un lit d'hôpital, la main dans la main de sa mère; elle emportait comme dernier souvenir les mauvais jours passés sous le toit conjugal, et, comme désespoir, l'avenir qu'elle ne pouvait pas soulever pour savoir ce que deviendraient les anges qui lui devaient la vie.

Huit jours se sont écoulés; les enfants qui jadis se traînaient en haillons dans la pauvre demeure ont été recueillis par des parents fortunés, on s'intéresse aux orphelins, la compassion a besoin de stimulant pour devenir active; le mari oublieux songe déjà qu'il est libre et sourit à la pensée que les choses ont si bien tourné, et la pauvre morte, que la mère pleure et appelle, veille sur ses enfants, leur sourit et se console; son ombre fluidique les enveloppe de caresses, elle les surveille, les inspire, les guide vers une autre route que celle que leur père avait tracée; elle est comme l'ange protecteur qui écarte les ronces du chemin, aplanit les difficultés, prévient le danger, sauve enfin du naufrage le frêle esquif toujours prêt à sombrer. Ceux qui ont vu la pauvre femme courber la tête, se flétrir et fermer sa corolle à la brise de la terre, disent: Quel malheur! mourir si jeune; et en pensant aux petits orphelins, ils ont presque un blasphème sur les lèvres; le mot: Dieu n'est pas juste! semble sans cesse s'échapper du cœur de ceux qui connaissent cette famille. C'est ainsi sur la terre; mais de l'autre côté, derrière ce rideau d'azur qu'on appelle l'espace, quelle transformation. Voyez-la, cette jeune femme, sa bienveillance la fait diaphane, sa bonté l'auréole d'un fluide lumineux, son amour maternel lui fait une couronne diamantée; elle est joyeuse et va tantôt vers le blond chérubin qu'elle appelait son fils, tantôt vers la petite fée qu'elle appelait sa fille, tantôt enfin elle se courbe sur le berceau de jonc où dort le dernier né; elle est comme l'abeille, elle butine le miel de l'espace pour l'apporter à cette ruche qui constitue sa famille, et dans la joie de son cœur, elle s'écrie: Dieu est bon! Dieu est juste! C'est pour que les enfants soient meilleurs que Dieu prend les mères et leur donne la faculté de les élever fluidiquement, moralement. C'est qu'elle a compris qu'il y a deux missions pour l'Esprit: la mission matérielle et la mission céleste, et quand Dieu trouve que l'Esprit est plus utile dans l'espace que sur la terre, Dieu rappelle à lui cet Esprit et lui confie un autre travail ayant toujours le même but. Aussi, quoi qu'il arrive, quelle que soit la destinée que Dieu vous réserve sur terre ou dans l'espace, heureuse ou agitée, remerciez-le, acceptez sans murmurer le sort qui vous est fait, car Dieu n'a en vue que votre bonheur, ne veut que votre félicité; il ne vous demande pas de l'aimer, il ne vous impose pas la reconnaissance envers lui; seulement, pour prix des bienfaits dont il vous comble, il vous dit: Laissez-vous être heureux et aimez les frères que je vous ai donnés, car vous êtes tous les enfants du même père.

CARITA.

(Communication obtenue par l'écriture dans un des groupes spirites de Lyon.)

Nous lisons dans le *Progrès* :

« Les journaux anglais nous apportent le jugement « rendu par la Cour de la chancellerie dans l'affaire en « abus de confiance, intentée au spirite Home par « madame veuve Lyon. Le célèbre médium a été con- « damné à restituer à sa dupe les diverses sommes qu'il « en a frauduleusement obtenues, et ils ont été con- « damnés à payer chacun la moitié des frais. »

En cela la justice des hommes a rempli son devoir, car les coupables (s'il y a culpabilité) le sont à égale part. M. Home, s'il est vrai qu'il se soit servi de sa faculté médiaminique pour se faire donner la somme fabuleuse dont il est question dans le procès, a manqué à son devoir de spirite et surtout de médium. Par une action aussi déloyale, il perd, pour le moment du moins, son titre, car spirite est synonime de : homme intègre, humble et désintéressé, oubli de soi-même, amour pour tous; telle doit être la devise des vrais spirites. Le médium qui, comme M. Home, possède ce trésor de facultés à mettre au service de ses frères, n'est-il pas assez riche et a-t-il besoin des richesses du monde?

Il est vrai qu'il y a tant de misères à soulager, lesquelles ont besoin des biens de la terre, et que cette fortune, placée dans des mains charitables, aurait bien trouvé sa place.

Madame Lyon, elle aussi, a manqué à son devoir en croyant aveuglément, lorsqu'il lui eût été facile de se convaincre, par la lecture des livres spirites, de ce qu'il pouvait y avoir de vrai ou de faux dans les paroles de M. Home. Si elle eut lu le *Livre des Esprits*, il lui aurait été démontré, en effet, qu'il n'était pas impossible que M. Home eût été son fils dans une existence antérieure, par le principe de la réincarnation; mais que ceci n'implique pas qu'il doive jouir des biens qu'elle a acquis.

Si elle avait lu le *Livre des Médiums*, au chapitre du Devoir du Médium, elle aurait trouvé que le médium doit être désintéressé, faire abstraction des biens de ce monde et ne s'occuper que du bien-être général. Il est dit : « La faculté médiaminique étant un droit de la nature, appartient à tous, et nul ne doit en tirer un tribut particulier; la faculté médiaminique ne coûte rien à acquérir, il est du devoir du médium de donner gratuitement ce qu'il reçoit gratuitement; le médium doit être désintéressé sous peine de perdre sa faculté ou d'être assisté par de mauvais esprits. » Si donc madame Lyon avait lu cela, elle aurait compris que son médium était mal assisté, elle se serait retirée et aurait pu utiliser sa fortune en bonnes œuvres.

Pour nous, Spirites, qui voyons la chose sous son jour véritable, nous sommes persuadés que Dieu s'est servi de ce moyen pour propager la vérité. M. Home, condamné par la justice comme escroc, prouve une fois de plus aux spirites d'Amérique et d'Angleterre que l'on ne doit pas faire trafic de la médiumnité, et que le spiritisme a un but plus noble que celui de servir des intrigants.

Je crois que M. le vice-chancelier anglais est allé un peu loin, si nous en croyons le *Progrès*. Voici ce que nous lisons : « Après avoir longuement parlé de « l'imagination faible de madame Lyon, le vice-chan- « celier a pris à partie M. Home et a résumé en quel- « ques mots le Spiritisme moderne. C'est un système, « a-t-il dit, aussi dangereux qu'insensé, propre à frap- « per d'un côté l'imagination des gens faibles, vains, « superstitieux et imbéciles, et, de l'autre, à servir « d'instrument commode aux chevaliers d'industrie. »

Pour répondre aux insinuations du *Progrès* et lui apprendre que le Spiritisme moderne est précisément tout le contraire des expressions de M. le vice-chancelier, nous le renvoyons à une lettre insérée dans ses colonnes, en date du 18 novembre 1865, en réponse aux attaques de la presse contre les Spirites, lettre adressée à M. Jules Richard en particulier, et signée par trois chefs des principaux groupes spirites de Lyon : Rousset, Déprêle, Laidevant, et à laquelle, si le *Progrès* veut bien s'en souvenir, on n'a pas jugé prudent de répondre.

Nous dirons à M. le vice-chancelier : que s'il veut s'en donner la peine, il trouvera dans toutes les classes de la société des gens qui abusent du pouvoir qui leur est donné et qui se font des instruments des choses les plus saintes, et cela partout, dans tous les pays et dans toutes les religions. Hélas! qui ne sait que les hommes ne sont point parfaits et que l'amour de l'argent sera toujours le grand obstacle à l'avancement moral. Aussi est-il absurde de faire subir à une cause, à une religion, les méfaits d'un de ses membres.

La religion véritable, c'est-à-dire la religion d'esprit et de vérité, en existe-elle moins parce qu'elle est défigurée par le plus grand nombre de ceux qui se disent chrétiens? La charité cesse-t-elle d'être la plus sublime vertu parce qu'elle est méconnue par ceux qui devraient l'exercer? Non! je le dis encore, il n'est pas juste de rendre responsable un culte, une religion, de la faute d'un de ses membres, et le Spiritisme n'est point déshonoré par la faute, quelque grave qu'elle soit, d'un de ses adeptes; il n'en continuera pas moins sa marche vers le progrès moral en s'appliquant à exercer la charité, l'amour du prochain et par cela le pardon des offenses.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

LES PENSÉES DU ZOUAVE JACOB, *précédées de sa prière et de la manière de guérir ceux qui souffrent* (suite).

La suite de l'ouvrage rentre à peu près dans dans les mêmes sentiments; il renferme de grandes et généreuses pensées qui élèvent l'âme vers le créateur, en la dégageant de toute crainte superstitieuse, de toute vaine frayeur. Dieu n'est-il pas, en effet, l'amour infini? Voilà ce que démontre la foi spirite. Nous avons tous besoin d'être aimés, et nous éprouvons au plus haut degré le besoin d'aimer; n'est-ce pas Dieu lui-même qui a mis dans nos cœurs, et qui a placé près de nous ceux sur lesquels cet amour doit s'exercer; la famille d'abord, puis l'humanité tout entière! Apprenons-donc à connaître ce Dieu bon qui ne doit nous inspirer qu'un amour immense! Le livre de notre frère Jacob nous apprend à le connaître ce bon père autant que notre intelligence peut le supporter; et aussi, comme tous les ouvrages spirites, il vient nous crier courage et espoir! Pour supporter nos maux avec patience, il nous apprend, que Dieu, qui veut notre bien-être, nous a donnés le moyen de nous guérir de nos maladies.

Beaucoup espéraient trouver dans cet ouvrage le récit de quelques-unes des nombreuses guérisons obtenues par Jacob, avec le nom et l'adresse, simple curiosité! mais notre frère est trop humble pour cela, il sait qu'il n'est qu'un instrument, et reporte son pouvoir à un autre qu'à lui-même, mettant en pratique ces paroles de Jésus-Christ « Qu'as-tu que tu ne l'aies reçu, et « si tu l'as reçu pourquoi t'en glorifies-tu ! »

De plus, par la manière dont opère notre frère, il lui est impossible de connaître ses malades, n'ayant nul besoin d'aller à leur domicile, et ne leur demande pas même leur nom; il voit vingt ou vingt-cinq malades à la fois, et ils sont oubliés par lui d'un jour à

l'autre; ce travail n'étant pas considéré par lui comme le sien propre, comme il n'agit que par une volonté autre que la sienne, il oublie ce qu'il a fait, pour ne voir que ce qui lui reste à faire, au moment ou il opère. Nous voulons pourtant satisfaire nos lecteurs, en relatant ici les guérisons instantannées dont nous avons été nous-mêmes témoins. Voici donc le compte-rendu d'une séance de M. Jacob, à Lyon, en 1867, rue Rabelais, 9:

Le 22 mars, au matin, nous fûmes agréablement surpris de voir entrer notre frère Jacob en costume de zouave; après les premiers moments donnés à l'amitié et à la joie de se revoir; notre premier soin fut de lui demander, pour nos pauvres malades, une séance de sa faculté médianimique. — Je suis de passage à Lyon, nous dit-il, et mon premier soin a été de venir chez vous, à la maison paternelle (1). Ainsi je ne sais pas ce que je pourrai faire, vous connaissez sans doute quelque pauvre diable à qui les drogues ne font rien ! Alors sur notre information il dit : — Je ferai ce que je pourrai.

Le lendemain il vint nous voir, et nous promit une séance le même soir, à sept heures ; nous fîmes avertir trois ou quatre personnes des plus incurables de notre connaissance ; mais le soir, il y avait un tel encombrebrement dans la maison qu'il fut impossible de donner la séance au rez-de-chaussée, l'on fut obligé de faire monter les malades au premier étage, il nous fallait tout le calme dont le spiritisme peut nous rendre capables, pour maintenir cette foule, car chacun voulait passer le premier. M. Jacob fut obligé d'intervenir en disant : — Si vous n'écoutez pas M. Rousset, et si vous n'attendez pas votre tour en restant en bas, je m'en irai ; et là-dessus il ferma la porte d'allée ; l'ordre se rétabli peu à peu.

Vingt personnes étaient assises sur des bancs, Jacob et moi au milieu, il se posa les deux mains sur les hanches et contempla un instant ces malades sans rien dire, puis il fait le tour, les touche légèrement, disant à l'un, vous souffrez ici ; à l'autre, vous éprouvez telle ou telle sensation. Quand tout à coup madame veuve Barbier, atteinte depuis bien longtemps d'une maladie de poitrine, se prit à pousser des cris qui s'échappaient de sa poitrine, avec un son rauque et guttural; puis son corps se prit à aller de droite à gauche, en avant en arrière, elle faisait peur, il semblait à chaque instant qu'elle allait tomber, lorsque je m'élançai pour la retenir, j'entendis une voix forte et ferme me dire: Laissez-là! ces paroles ne souffraient pas de réplique, je la laissai , mais la sœur de cette dame s'étant approchée avec l'intention de soutenir sa sœur, Jacob lui dit aussi plus fortement encore Laissez-là ! — Mais monsieur, c'est ma sœur, dit résolument la dame. — Eh que m'importe à moi, lâchez-la, je vous dis: — Mais elle va tomber, monsieur: — Qu'elle tombe, qu'elle roule par terre, qu'importe ne la touchez pas. — Les tourments de la pauvre malade semblaient redoubler, mais avec plus de régularité ; pendant ce temps Jacob, très-impassible, voyait ses autres malades et causait avec eux, il revenait de temps en temps vers la veuve Barbier, et on l'entendait lui répéter ces paroles: Courage, mon enfant. Graduellement les mouvements de son corps se calmèrent puis cessèrent tout à fait, mais elle était très-pâle. A la fin de la séance, les couleurs parurent sur son visage duquel elles étaient absentes depuis longtemps ; en descendant elle disait à tout le monde qu'elle était guérie, mais qu'elle avait éprouvé pendant un moment des souffrances atroces, comme si l'on eut voulu la casser en deux. Elle se porte actuellement assez bien et rend grâce à Dieu de l'avoir soulagée de son mal, qui avait résisté à tous les traitements. Cette dame demeure rue Imbert-Colomès, 16.

A la même séance, une jeune fille, enfant de pauvres parents et que nous connaissons depuis longtemps, ne pouvait apprendre aucune profession, étant dans un état complet de surdité. A la fin de la séance, cette pauvre enfant sautait de joie, embrassant tout le monde, et disant: Parlez-moi, maintenant, je vous entends; elle était si heureuse, qu'elle racontait son bonheur à tous ceux même qu'elle ne connaissait pas. Elle nous dit qu'au moment où l'effluve se communiquait à elle, tantôt cela lui chatouillait l'oreille, et un autre moment il semblait qu'on les lui pinçait; puis il lui semblait qu'elle était prise à la gorge; un instant elle était glacée, un instant après brûlante.

Avec cette jeune fille il y avait un petit garçon, son parent, âgé de cinq ans, muet de naissance; il avait bégayé les premiers mots de l'enfance, mais une frayeur l'avait privé de l'usage de la parole. Après la séance nous l'entendîmes dire à sa tante : Vois donc cette maison, elle ressemble à la maison de ma mère. Chose remarquable, l'enfant avait toujours habité la campagne, il n'y avait que huit jours qu'il était en ville, et il s'exprimait en français. Je l'ai vu quelque temps après, il causait très-bien, mais étant retourné à la campagne une nouvelle frayeur l'a de nouveau frappé de mutisme.

Madame veuve Périgau, souffrait d'une paralysie à la main droite depuis vingt ou vingt-cinq ans, ce qui ne laissait pas de la gêner beaucoup; aussi quelle fut sa joie lorsque, rentrant chez elle, après la séance, de pouvoir ouvrir sa porte avec sa main malade. Cette personne se porte très-bien depuis.

Il nous serait impossible ici de donner le détail de toutes les personnes guéries, mais je dois mentionner une jeune fille anti-spirite, dirigée par une conviction qui n'est pas seulement la sienne, mais celle de son directeur de conscience; elle croit que c'est le diable (et elle en est bien convaincue) qui opère ces miracles. Elle avait refusé à son père de venir aux séances de M. Jacob; le père était, lui, bien convaincu que l'on pourrait guérir sa fille, mais elle a refusé de s'y laisser conduire.

Ce n'est qu'après bon nombre de sollicitations qu'elle s'y est enfin décidée. Complètement guérie par l'intervention de notre médium zouave, elle n'en reste pas moins convaincue que le diable seul est cause de cela ; elle n'a pas voulu voir la prière mentale de celui que nous sommes heureux d'appeler notre frère spirite.

Nous recevons à l'instant une lettre de la dame grise. Notre journal étant sous presse, nous la reproduirons avec une réponse dans notre prochain numéro. Nous pourrons satisfaire la juste curiosité de nos lecteurs en leur soumettant la lettre de cette charitable et dévouée dame, lettre dans laquelle elle se fait connaître.

FAITS DIVERS

Voici une affiche placardée sur les murs de l'église Saint-Louis, à la Guillotière:

« La maison Pélagaud rappelle aux fidèles qu'elle « est seule autorisée par Mgr le cardinal-archevêque de « Lyon, à publier les *Heures du Paroissien* à l'usage « du diocèse. Aucun autre livre de prières, même le « *Paroissien romain*, n'est et ne sera approuvé par son « Eminence, pour suivre les offices ordinaires.

« Les *Heures* se reconnaissent facilement aux armes « et à l'approbation de Monseigneur. Elles resteront « le seul livre à l'usage des fidèles. »

Voici les réflexions du journal le *Progrès*, au sujet de cette affiche:

« Plusieurs réflexions vous assaillent en lisant ce « boniment:

« 1° C'est une réclame, un instrument de commerce. « Les temples du XIXe siècle de l'ère catholique, sont- « ils plus excusables, aux yeux de Jésus-Christ, d'abri- « ter la spéculation, que le temple juif dont il chassa « les vendeurs ;

« 2° Voilà des *Heures* préconisées, dont la matière « fait toute l'efficacité. Elles seraient identiques quant « à l'esprit, si elles ne se nomment pas les *Heures du* « *Paroissien* et si elles ne sont pas approuvées par l'ar- « chevêque, elles perdent leur vertu ;

« 3° Elles ne sont approuvées par l'archevêque que « si elles sortent de l'imprimerie Pélagaud. Il y aurait « dans d'autres *Heures* identité de forme et identité de « fond, que M. Pélagaud est autorisé, par l'archevêque, « à affirmer qu'elles ne valent rien pour suivre les « offices.

« En d'autres termes : la maison Pélagaud est consa- « crée par l'archevêque, comme l'archevêque est con- « sacré par l'Église. Cette consécration se rattachant à « une industrie en dit long. »

Cette brève appréciation du journal le *Progrès*, quoique un peu raide, n'en est pas moins logique. Nous nous étonnons, avec lui, qu'en plein XIXe siècle, de pareilles affiches se placardent sur les murs d'une église. Il nous semble que les fidèles, pour élever leur âme à Dieu, ont bien le droit de se servir d'autres formules que celles que contiennent les livres de prières de la maison Pélagaud, que nous n'avons pas l'honneur de connaître, ce qui ne nous empêche nullement de prier.

LA FLEUR DU TOMBEAU !

Errant sous les cyprès, à l'heure solitaire,
Où Philomèle entonne un refrain plein d'amour;
Jeune homme, que fais tu, dans l'ombre et le mystère,
A la chute du jour?

Sur ton front soucieux semble planer un rêve;
De ton œil attristé je vois couler un pleur.
Que fais-tu seul ainsi, lorsque le jour s'achève?
Moi!... je cueille une fleur.

C'est la fleur du tombeau, c'est une rose blanche
A l'haleine embaumée, à la douce senteur!
La brise, mollement, la berçait sur sa branche;
Je la mets sur mon cœur!

C'est dans le sein brisé de ma si douce amie,
Dans son sein par la mort meurtri, mis en lambeau,
Que cette blanche fleur a su puiser la vie,
Fleur!... fille du tombeau!

Ma main, pour la cueillir, hésitait, lorsqu'une ombre
M'apparut, diaphane! Incertain, haletant,
J'attendais!... L'ombre ouvrit sans bruit les plis sans nombre
De son voile flottant.

C'était elle!... Elle, hélas! ma douce fiancée!
Elle qui me quitta pour s'envoler ailleur.
Où fuis-tu? L'ombre dit, parlant à ma pensée:
Vers un monde meilleur!

Ami, prends cette fleur! je veux que tu la cueilles;
J'ai mis sur sa corolle un baiser plein d'espoir!
Son suave parfum, pourvu que tu le veuilles,
T'endormira le soir!

J'ai mis dans son calice un souffle de l'espace;
Sa voix murmurera les chants de l'infini!
De l'infini sans borne! où le mal, seul, s'efface.
Pour lui seul le fini!

Puis cette ombre chérie, en s'éloignant, légère,
Déposa sur mon cœur la fleur du souvenir!
C'est lorsqu'elle est fanée et meurt, fleur éphémère!
Que je dois revenir.

Voici pourquoi je viens, à l'heure des étoiles,
Près du rosier fleuri. Quand se taisent les voix,
Quand la nuit, lentement, s'enveloppe de voiles,
Je l'entends! je la vois!

A mon cœur malheureux la fleur du cimetière
A murmuré tout bas le secret de la mort.
Ce n'est qu'une allégresse et des flots de lumière
Pour des jours sans remord.

La vie est une épreuve, un travail; bien le faire,
C'est marcher à grands pas vers l'éternel bonheur!
Non! ce n'est point mourir que de quitter la terre,
Séjour plein de douleur!

ERRATA

Dans le dernier numéro, article intitulé *Siècle* du 10 juin, dernier paragraphe, lisez : « Point de chauve souris ne résiste à l'aube! » au lieu de : Ne résistent à l'ombre.

Dans l'avant-dernière strophe de la Poésie, à la deuxième ligne, on lira ; « Ou songe creux, » au lieu de : Or songe creux.

Le Gérant, FINET.

Association typographique lyonnaise. — Regard, rue Tupin, 31.